



ADSN



27 novembre 2015

TOUR DE FRANCE DES RÉGIONS 2016
de l'Institut notarial du patrimoine et de la famille (INPF) du C.S.N.

REDÉCOUVRIR LE TESTAMENT

PROGRAMME

1^{ère} PARTIE :

REDÉCOUVRIR LE TESTAMENT

M. Philippe Delmas Saint-Hilaire
Professeur à l'Université de Bordeaux

CHAPITRE 1 – LES FINALITÉS DU TESTAMENT

I – UNE FINALITÉ D'AJUSTEMENT DE LA DÉVOLUTION

A – Aménager une élimination quantitative

- Le testament : support naturel d'une exhérédation.
- Le testament : support naturel d'une adaptation d'une libéralité consentie (par exemple, pour profiler cette libéralité en excluant toute possibilité de revendiquer les droits successoraux légaux...).
- Le testament : support naturel d'une modification apportée à une libéralité antérieure.

B – Aménager une élimination qualitative

- Exclure l'administration légale et la jouissance légale sur le bien transmis à un mineur.
- Exclure le choix ouvert à l'héritier réservataire par l'article 917 du Code civil en présence d'un usufruit transmis à un partenaire ou concubin.

II – UNE FINALITÉ DE DÉPASSEMENT DE LA DÉVOLUTION

A – Le dépassement au sein d'une dévolution successorale

- Efficacité accrue tenant à la forme testamentaire.
- Efficacité accrue tenant au contenu du testament.

B – Le dépassement au-delà d'une dévolution successorale

- Le testament, support d'une désignation bénéficiaire d'une assurance-vie (intérêts, limites...).
- Le testament et son articulation avec les clauses d'un contrat d'assurance-vie.
- Le testament et la faculté de rendre successorale l'assurance-vie.

2^{ème} PARTIE :

LES FORMALITÉS DU TESTAMENT

Maître Gérard POUCHÈS, notaire honoraire

CHAPITRE 1 – LA CONFECTION DU TESTAMENT

- **Les définitions :**
Olographe – Authentique – Mystique – International
- **Hiérarchie entre les testaments**
- **Importance du formalisme :**
L'arrêt du 12 juin 2014
- **Nécessité d'un support :**
Testament olographe – Public – Mystique – International
- **Nécessité d'un écrit : les incapables**
Les mineurs – Majeur en curatelle – Majeur en tutelle
- **Les incapacités physiques : qui écrit ?**
Testament olographe – Testament authentique
Testament mystique – Testament international
- **Nécessité d'une signature**
- **Nécessité d'une date**
- **La conservation du testament : la sécurité**
- **Le secret professionnel**
- **La révocation du testament :**
Révocation expresse – Révocation tacite

CHAPITRE 2 – L'APPLICATION DU TESTAMENT

- **L'exécuteur testamentaire :**
Différences avec le mandat à effet posthume
Fonction – Nomination – Pouvoirs
- **La preuve du testament :**
En présence du testament – En l'absence du testament
- **L'interprétation du testament :**
Problèmes de forme – Entre forme et fond – Problèmes de fond
- **Saisine – Délivrance de legs – Envoi en possession :**
Qui sont les héritiers saisis ? – Qui demande la délivrance ?
A qui est demandée la délivrance ? – Effets de la délivrance
Formes de la délivrance
- **Frais et droits :**
Qui paie quoi ? – Paiement des droits
- **Le consentement à exécution :**
Problème de la fiscalité

TROISIÈME PARTIE :

LES MODALITÉS DU TESTAMENT

Maître Frédéric PETIT, notaire associé à Taverny (95)

CHAPITRE 1 – LE LEGS : UNE TRANSMISSION

I – LA DÉTERMINATION DE LA QUALITÉ DE LÉGATAIRE

- Les choix du testateur (choisir un légataire et l'objet du legs) et les obstacles à ce choix (personne future, incapacités de recevoir, legs de biens indivis, legs de bien commun...).
- Des choix délégués : legs avec charge d'élire, mandat de répartition...
- Des choix modifiés ou contrariés : changement de loi, disparition du bien, modification, prédécès, répudiation, cantonnement, contestation et clause pénale...

II – LE DÉPASSEMENT DE LA QUALITÉ DE LÉGATAIRE

- Le bénéficiaire d'une charge
- Le testament partage

CHAPITRE 2 – LE LEGS : UNE STRATÉGIE

I – VARIATION SUR LA QUALIFICATION DU LEGS

- Les difficultés attachées à la qualification (legs de quotité disponible, legs de quote-part démembrée, legs du surplus...).
- L'intérêt de qualifier le legs (pouvoirs du légataire, environnement liquidatif).

II – VARIATIONS SUR LES OPTIONS DU LÉGATAIRE

- L'option successorale (en particulier la procédure en présence d'association)
- Le cantonnement
- L'intérêt d'une option multiple

III – VARIATIONS SUR LA FISCALITÉ

- Le legs net de frais et droits
- Aspects spécifiques à la fiscalité des legs